

Formation accessible à toute personne en situation de handicap, contact par mail à l'adresse :
referenthandicapformation@genapi.fr
Pour toute autre question : formation@genapi.fr

PROGRAMME de la FORMATION
LA GESTION DES REFUS ET DES REJETS
Sur 3 heures

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser la gestion des refus et des rejets ;
- Maîtriser l'édition du registre des refus et des rejets ;

PUBLIC

- L'ensemble des collaborateurs de l'étude

PRE-REQUIS

- Connaissance de la profession notariale ➤

LES METHODES PEDAGOGIQUES

- Mise en situation sur des cas pratiques
- Formation sur la plateforme de formation et quizz de connaissances à la fin de l'institut

LES MOYENS PEDAGOGIQUES

- Formation à distance avec un ordinateur connecté à internet et équipé de micro et d'enceintes ; Connexion via le système de visioconférence Microsoft Teams et l'outil Assist By Septeo sur le matériel informatique du client
- Mise à disposition d'une documentation en ligne

LA QUALITE DU FORMATEUR

Formateur Produits Juridiques

DUREE

3 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 personnes

ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation à chaque participant

Le plan de formation pourra être adapté en fonction du niveau de connaissance des utilisateurs.

A noter qu'un temps sera alloué pendant la formation à la signature des feuilles de présence et à la rédaction du rapport de formation.

Programme

L'alimentation du refus ou du rejet

1. La réception du refus ou du rejet
2. L'alimentation du refus ou du rejet dans les formalités de l'acte
3. L'analyse du refus ou du rejet

La gestion du refus et du rejet

1. La correction : la création des documents nécessaires à la régularisation
 - a. Attestation rectificative
 - b. Bordereau rectificatif
 - c. Mention pour les besoins de la publicité foncière
2. La signature des documents emportant correction de l'acte (papier ou AAE)
3. Le dépôt correctif du rejet
4. L'envoi du dépôt et suivi dans le parapheur télé@ctes
5. La gestion des reprises pour ordre

Le registre des refus et des rejets

1. La consultation du registre
2. L'analyse des motifs des refus et des rejets (alimentation des motifs possibles)
3. L'édition du registre des refus et des rejets